



Catherine Gasté, *Le Parisien*, 17 juillet 2013

## Des PME rackettées par des grands groupes

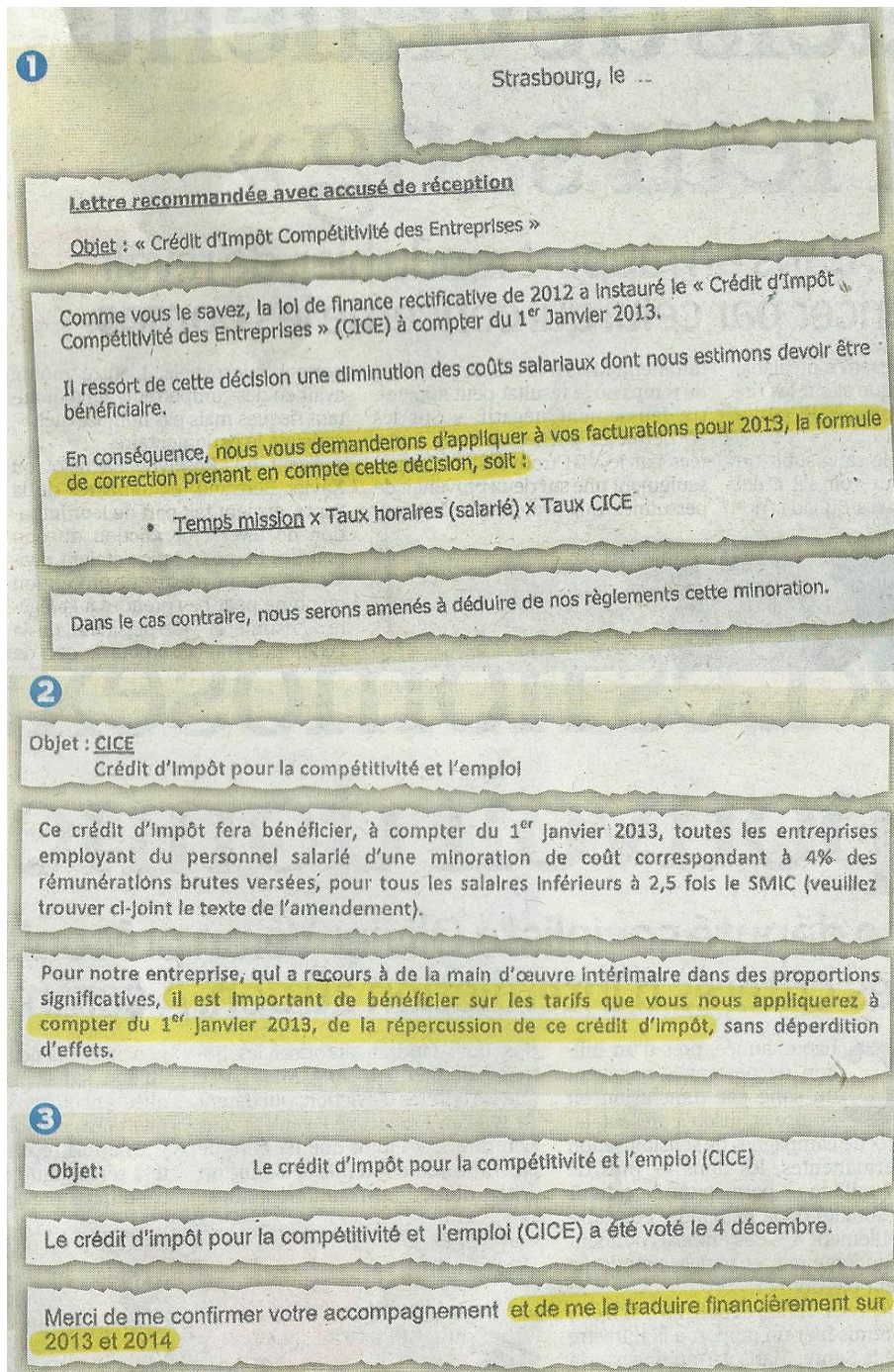
Des poids lourds de l'énergie ou de la santé exigent des PME l'équivalent des aides touchées grâce au crédit d'impôt compétitivité. Il devait venir en aide aux PME. Il se révèle être au contraire un piège pour des centaines de petits patrons. Présenté comme l'instrument phare de la relance française, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en faveur des entreprises était censé réconcilier les socialistes avec le monde de l'entreprise en dépit des critiques formulées par le patronat, les parlementaires ou Bruxelles lors de sa présentation en novembre dernier. Ironie du sort, le CICE pourrait se révéler un énième cactus pour François Hollande. En effet, ce cadeau fiscal de 20 Mds€ (chaque année jusqu'en 2017) se transforme en cadeau empoisonné pour des centaines de PME.

### Des dizaines de plaintes

Selon le médiateur des entreprises, Pierre Pelouzet, « une dizaine de grands groupes connus font pression auprès de leurs sous-traitants ou de leurs fournisseurs pour leur soutirer leur crédit d'impôt compétitivité ». Un racket pur et simple qui, selon lui, prend des proportions inquiétantes... Dès février, soit un mois à peine après son lancement, les premiers cas ont été signalés dans la métallurgie. « Plusieurs donneurs d'ordre, la plupart du temps des grandes entreprises, ont pris prétexte du CICE dont bénéficiaient leurs fournisseurs pour renégocier les tarifs à la baisse de 2, voire de 3 à 5 % pour l'une d'entre elles », rapporte l'une des victimes de ce drôle de chantage. Le marché est simple : on s'approprie tout ou partie du crédit d'impôt que va percevoir le fournisseur sous la forme d'une remise supplémentaire.

Et ce souvent avant même que la PME n'ait touché le moindre centime d'aide! Le 27 mai, le rapport d'activité de la médiation interentreprises indiquait avoir reçu plus d'une dizaine de plaintes. En cause, des grands noms de l'automobile, de l'énergie et de la santé agissant quasiment au nez et à la barbe du gouvernement, au point que les ministres Pierre Moscovici et Arnaud Montebourg ont menacé de téléphoner eux-mêmes aux grands patrons concernés. Pas sûr que cela suffise à mettre fin à ces pratiques.

## Trois exemples de chantage envoyés par courrier



## « C'est de l'abus de position dominante »

Interview de Pierre Pelouzet, médiateur national des relations interentreprises

*Chargé par le gouvernement de régler les litiges entre les entreprises, Pierre Pelouzet accuse des grands groupes de l'énergie, de l'automobile, de la santé de se livrer à un racket pur et simple sur leurs sous-traitants.*

### **En mai, vous dénonciez le racket au CICE ? Où en est-on ?**

PIERRE PELOUZET. Ça ne s'est pas calmé. Les PME qui subissent cela n'en peuvent plus. Ce racket s'est étendu au secteur de l'intérim : je viens de récupérer une dizaine de courriers et e-mail adressés à des entreprises de travail temporaire. C'est le *Prism'emploi*, la fédération patronale qui nous a saisis. Ces courriers - tous quasiment identiques - émanent de grandes entreprises donneuses d'ordres. Ils disent toute la même chose : « Puisque vous touchez un crédit d'impôt, si vous voulez continuer à travailler avec nous, baissez vos prix ! » C'est du chantage. Ce qui est intrigant, c'est que 10, 12, voire 20 grandes entreprises ont écrit quasiment le même courrier. Certains ont même été envoyés avant le lancement du dispositif!

### **Qui se livre à ces pratiques ?**

Des grands groupes connus dans l'énergie, l'automobile, la santé. Ce n'est pas juste une filière. En plus, il y a un effet de cascade, les mauvaises idées se répandant souvent plus vite que les bonnes... Quand une grande entreprise se livre à cela, ses partenaires, qui ne sont pas toujours des PME, font de même. En bout de chaîne, le petit sous-traitant trinque et peut en mourir. Je n'ai jamais vu ça. Sur les allègements de charges Fillon, ce n'était pas aussi flagrant. Des centaines de PME, fournisseurs ou sous-traitants, sont concernées.

### **Pourquoi ne pas donner le nom de ces grands groupes ?**

La confidentialité, c'est un gage d'efficacité. Mais peut-être sera-t-on obligés d'en arriver là... Lorsqu'on téléphone à un grand patron, il accepte en général notre médiation. Ce n'est pas agréable de recevoir un coup de fil pour s'entendre dire : « Vous savez qu'il y a des gens qui font ça chez vous ? » A partir de là, tous les protagonistes se mettent autour d'une table. C'est plus rapide que d'aller devant les tribunaux.

### **Les victimes de ces abus risquent-elles des représailles ?**

C'est pour cette raison que règne une certaine omerta. Je suis persuadé que beaucoup hésitent encore à nous saisir. Ils ont tort. La médiation, ça marche. Surtout quand c'est l'Etat qui est garant du processus... Nous saisir, c'est au contraire le gage d'une réelle protection. Une fois signé, l'accord auquel nous parvenons est toujours respecté. D'ailleurs, dans 70 % des cas, il y a plus de business généré entre les deux parties après qu'avant.

### **A quel niveau de l'entreprise, ce racket se décide-t-il ?**

La direction générale exige des économies, la pression redescend au niveau du directeur financier, du directeur d'achat. C'est souvent à ce niveau que les choses dérapent avec des méthodes brutales auprès des sous-traitants. Ces responsables se disent : « C'est la crise, mieux vaut se faire tout de suite un petit matelas de trésorerie. » Tous les moyens sont bons. Et tant pis si les fournisseurs craquent. Même dans les entreprises qui se veulent très vertueuses, ces pratiques ont cours. Leurs directions générales ne doivent pas seulement dire : « Faites des économies », mais comment.

### **Le CICE devait donner de l'oxygène aux PME. Est-il entrain de se retourner contre elles ?**

Il y a un vrai risque. C'est un crédit d'impôt dont toutes les entreprises, petites ou grandes, vont bénéficier au 1<sup>er</sup> janvier 2014, sans faire de démarche. Les PME ont juste l'avantage de pouvoir se faire préfinancer cette année à condition de le demander. Les grands groupes ont-ils vraiment besoin d'aller leur voler cette aide avant même que les PME en aient vu la couleur ? C'est de l'abus de position dominante : le plus fort impose sa loi au plus faible. En Allemagne, ce serait impensable.

### **Le nouveau patron du Medef a-t-il un rôle à jouer ?**

J'espère avoir son soutien. Dans son programme, Pierre Gattaz était porteur de cette démarche de respect. Avant de chasser en meute pour décrocher des marchés à l'international, cessons de nous entretuer. En écrasant les petits, qui créent de l'emploi, on saccage notre économie.

## **Des donneurs d'ordre sans scrupule**

Le chantage au CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) auquel se prêtent certains grands groupes avec des sous-traitants ou fournisseurs n'est qu'un épisode de plus dans les difficiles relations qu'entretiennent parfois certaines PME avec leurs donneurs d'ordre. Autre gros abus dont celles-ci sont victimes : les retards de paiement. Une indécrotte récurrente pourtant punie par la loi mais qui représente un encours de 600 Mds€. A l'arrivée, le manque à gagner est estimé entre 13 et 14 Mds€ pour les PME. « La pratique des paiements à 60, voire 90 jours perdure bien souvent », déplore le ministère du Redressement productif, rappelant que le délai de règlement légal est de 30 jours suivant la date de réception des marchandises. Pour contourner les délais, certaines entreprises se trouvent des excuses « de mauvaise foi » comme la panne informatique, les factures non conformes ou le blocage des paiements en raison de la publication de leur rapport annuel.

Autre pratique illégale régulièrement recensée : le « quick saving », ou le fait d'exiger un droit d'entrée à un fournisseur pour être référencé et travailler avec lui. Egalement répandues, les rétrocommissions ou baisses de prix imposées unilatéralement après la conclusion d'un contrat. Une autre arnaque baptisée « cherry picking » consiste à voler et à s'approprier l'innovation de l'un de ses fournisseurs. Bercy cite également les appels d'offres irréalises, le désengagement brutal du donneur d'ordre ou le rapatriement brutal d'activité sous-traitée, l'annulation d'une commande sans indemnité, le contournement de la loi française par des commandes passées de l'étranger alors que la livraison est en France (service achat délocalisé)... Des pratiques toutes punies par la loi.

## **Que faire en cas de conflit ?**

Vous êtes patron de PME, l'ambiance est électrique avec vos clients ou vos fournisseurs ? Créée à la suite des Etats généraux de l'industrie, en avril 2010, la Médiation interentreprises — relayée par 30 médiateurs régionaux - est accessible à toute entreprise ayant des difficultés relationnelles avec son donneur d'ordre : racket, rétrocommissions, délais de paiement dépassés... ou tout autre conflit dans l'application d'une clause contractuelle ou le déroulement d'un contrat. Il s'agit, grâce à une médiation entre les deux parties, de trouver des solutions à l'amiable et plus largement de renforcer la solidarité entre grandes et petites entreprises. La démarche est simple, gratuite et confidentielle... Il suffit pour cela de déposer un dossier en ligne sur [www.mediation-interentreprises.fr](http://www.mediation-interentreprises.fr). Une fois cette étape franchie, le médiateur régional contacte l'entreprise dans les jours qui suivent pour établir la marche à suivre. La saisine du médiateur peut être individuelle ou collective.

## **CICE, mode d'emploi**

Inspiré du rapport Gallois, le principe du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est simple. Pour redonner de l'oxygène, le CICE, comme son nom l'indique, permet d'abaisser le coût du travail, l'un des gros points faibles de l'économie française. Il équivaut à une baisse de cotisations sociales, mais sous la forme d'une réduction de l'impôt sur les sociétés que les entreprises auront à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013, et ainsi de suite jusqu'en 2017. Le rabais est égal à 4 % de la masse salariale (jusqu'à 2,5 fois le Smic) pour les rémunérations versées en 2013 et de 6% les années suivantes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 - c'était une revendication du patronat - les PME peuvent d'ores et déjà bénéficier d'un préfinancement. En clair d'une avance. A ce jour, 6 000 entreprises l'auraient souscrit et seules 43 % prévoiraient de le faire, selon un sondage de la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME).

Outre une méconnaissance du dispositif, voire une méfiance des petits patrons, des lourdeurs administratives rendaient le dispositif complexe (40 pages de formulaires à remplir dans la première version). Les dernières modifications apportées au CICE ont levé les principaux freins, répètent les

pouvoirs publics : près de 100 demandes seraient déposées chaque jour auprès de Bpifrance, la nouvelle banque publique d'investissement. Un grand nombre d'entreprises, cependant, préfèrent attendre 2014. Pourquoi? Tout simplement parce que, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, toutes les entreprises y auront droit automatiquement, sachant que plus elles emploient de personnes, plus elles bénéficieront de cette baisse d'impôt.

### **Des milliers d'emplois escomptés**

Le ministre des Finances' escompte « plusieurs centaines de milliers de créations d'emplois d'ici à 2017 ». Cependant, rien ne garantit que ces 20 Mds€ d'aides aux entreprises le permettront. Contrairement à ce que certains députés PS réclamaient, le dispositif s'applique sans contreparties. Les entreprises peuvent en effet utiliser cette manne comme elles l'entendent : pour investir, restaurer leurs marges, augmenter les dividendes des actionnaires... Ou pour augmenter les salaires, selon le souhait des syndicats. Un scénario auquel même l'Elysée ne croit pas : « Si on faisait ça, le CICE ne servirait à rien », confiait l'un des conseillers du président.

### **Les « effets d'aubaine » du dispositif**

Le crédit d'impôt compétitivité fait grincer des dents... y compris dans les rangs de la majorité. Alors que les débats parlementaires avaient déjà été rythmés par de nombreuses interrogations cet hiver, des députés PS ont multiplié les alertes sur ses éventuels dérapages. Pour beaucoup, c'est le choix d'une mesure générale plutôt qu'une aide ciblée sur certaines entreprises qui est déploré.

« Le CICE va profiter à la grande distribution, aux cliniques privées, aux cabinets d'avocats, notaires, experts-comptables et autres professions à honoraires réglementés, qui ne se trouvent pas dans un secteur soumis à la concurrence effrénée de nos voisins européens. Effets d'aubaine garantis », écrivait ainsi fin juin sur son blog Christian Eckert, le... rapporteur du Budget.

Autre critique, encore plus forte, cette fois en provenance de la gauche du Parti socialiste et des écologistes. Dans un texte commun prônant une grande réforme fiscale, des sénateurs (Marie-Noëlle Lienemann ou encore Laurence Rossignol) et des députés (François de Rugy, Jérôme Guedj) qualifient le CICE de « mesure qui coûte 20 Mds€ par an et dont l'utilité reste à prouver ».

BORIS CASSEL

**20 Mds€** montant de l'aide délivrée aux entreprises par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

**6% de la masse salariale** jusqu'à 2,5 fois le Smic. C'est la méthode de calcul de cette aide en 2014. L'aide est fixée à 4,5 % en 2013 et elle est réservée aux PME.

**125 000 emplois** sont censés être créés en 2014 par la mise en place de la mesure. Objectif : 396 000 emplois créés d'ici à 2017.

**22 %** de cette aide fiscale reviendra à l'industrie, 18 % au commerce, 10 % à la construction, 9 % aux transports et 5 % à la restauration.

**10Mds€ d'économies** permettront de financer la moitié de cette aide, auxquels s'ajouteront 3 Mds€ de fiscalité écologique et 7 Mds€ grâce à la hausse de TVA.

**1er janvier 2014** Entrée en vigueur de la hausse de TVA permettant de financer une partie du CICE (passage du taux intermédiaire de 7 à 10 %, du taux normal de 19,6 à 20 %, le taux réduit - produits de première nécessité - sera abaissé de 5,5 % à 5 %).